ADIVALOR

Depuis 25 ans, Agriculteurs, Distributeurs, Industriels,
ensemble pour la VALORisation des déchets agricoles.

ADIVALOR

Principales étapes

juillet 2001
Création d'A.D.I.VALOR et lancement du programme emballages vides de produits phytopharmaceutiques

2003
Mise en place du programme d'élimination des PPNU
Signature du 1er accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement

2008 - 2010
Lancement des programmes :
- big-bags et sacs plastiques d'engrais et amendements
- films plastiques d'élevage et de maraîchage
- emballages vides de semences
- emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier

2011
2ème accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement

2013 - 2015
Lancement des programmes :
- ficelles et filets balles rondes
- filets paragrêle

2016
Lancement de l'initiative ECO EPI pour la collecte des équipements de protection individuelle chimique usagés
signature du 3ème accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement

2018
Signature du 1er accord-cadre avec le Ministère en charge de l'agriculture

2019
Lancement des programmes gaines souples d'irrigation et emballages vides des produits œnologiques et d'hygiène de la cave

2020
Loi économie circulaire : la filière A.D.I.VALOR reconnue par les pouvoirs publics.

2021
Prorogation du 3ème accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement pour la période 2021-2023
Lancement des programmes emballages de plants de pommes de terre et emballages des produits d'hygiène de l'élevage (porcin, avicole, caprin, …)

2022
Exposition-photos "Recycler c'est dans ma nature" au Salon de l'Agriculture (20 ans d'A.D.I.VALOR)
Prorogation du 1er accord-cadre avec le Ministère en charge de l'agriculture pour la période 2022-2024

2023
Lancement des programmes emballages vides de nutrition animale et boîtes de graines de betteraves

2024
Lancement du programme pots horticoles professionnels
4ème accord cadre avec le Ministère en charge de l'environnement

2025
2ème accord cadre avec le Ministère de l'Agriculture

Le succès
d'une initiative collective et volontaire du secteur agricole

Depuis 2001, A.D.I.VALOR incarne et valorise l'engagement responsable des acteurs de la collecte et du recyclage des emballages et plastiques en agriculture.

A.D.I.VALOR unit les efforts et les savoir-faire d'entreprises aussi diverses que les exploitations agricoles, les industriels de la chimie et de la plasturgie, les coopératives et négociants agricoles, les entreprises de l'environnement, les usines de recyclage et les fabricants d'emballages.

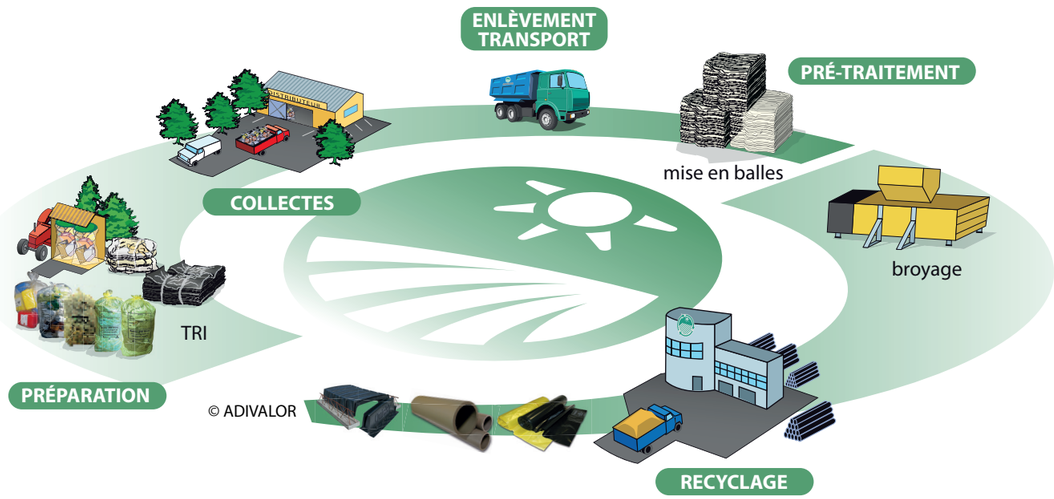

fier de recycler !

Engagés collectivement
pour atteindre le 100 % collecté, d'ici à 2030

L'engagement volontaire des différents acteurs de la profession agricole a démontré son efficacité : les objectifs visés, définis en accord avec les pouvoirs publics, ont été régulièrement atteints voire dépassés.

Engagés collectivement vers le 100% collecté

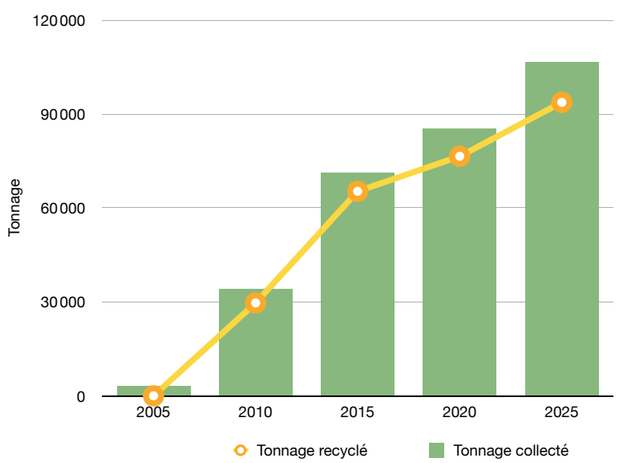

Le fonctionnement de la filière de recyclage repose sur le principe de responsabilité partagée entre l'ensemble des professionnels de l'agrofourniture :

- **300 000 agriculteurs** trient, préparent et apportent leurs déchets aux dates et lieux fixés par leurs opérateurs de collecte.
- **1300 opérateurs de collecte** (à 80 %, des coopératives et négociants agricoles), réalisent la collecte auprès des agriculteurs, en mobilisant leurs collaborateurs et leurs moyens logistiques. Les Chambres d'agriculture et d'autres organismes, appuyés par le réseau syndical de la FNSEA, contribuent à l'organisation et à l'information sur les collectes.
- Plus de **700 metteurs en marché**, industriels ou importateurs contribuent au financement des différents programmes de collecte et de valorisation, via une éco-contribution spécifique.

Les pictogrammes A.D.I.VALOR, pour les emballages, ou APE (Agriculture Plastique Environnement) pour les plastiques, indiquent que les produits commercialisés incluent dans leur prix une éco-contribution, et peuvent être ainsi collectés.

APE

25 types de déchets triés*, collectés et valorisés

PPNU Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables - **EPIU** Équipements de Protection Individuelle Usagés **EVPHEL** Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier - **EVPOH** Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène de la cave - **EVPHE** Emballages Vides de Produits d'Hygiène des autres Elevages

Acteurs
de l'économie circulaire

Depuis le point de collecte jusqu'au traitement ou à la valorisation, l'écosystème ADIVALOR fédère **plus de 14 000 personnes représentant près de 800 ETP.** Grâce à sa performance, la filière a permis d'éviter l'émission de **65 243 tonnes de CO2 eq en 2023.**

Plus de 90 % des emballages et plastiques collectés sont recyclés

Ces matières plastiques recyclées (MPR) vont être utilisées en remplacement de matières plastiques vierges pour fabriquer de nouveaux produits plastiques. L'utilisation de MPR permet donc d'économiser des ressources non renouvelables et contribue à la réduction des émissions de CO2.

Chiffres-clés

300 000 agriculteurs trieurs

1 300 opérateurs de collecte

8 000 points de collecte

plus de 700 industriels ou importateurs contributeurs

plus de 106 500 tonnes de plastiques et emballages usagés collectées

25 flux gérés séparément

plus de 13 200 tonnes de produits phytopharmaceutiques non utilisables éliminées depuis 2002

1 million de m³ collectés

plus de 46 000 demandes d'enlèvement

La ferme France
exemplaire

La France est aujourd'hui le **seul pays d'Europe** à disposer d'une organisation aussi performante, dédiée à la gestion de la fin de vie de l'ensemble des déchets agricoles. **Le savoir-faire de la France fait donc référence**, tant au niveau européen que mondial.

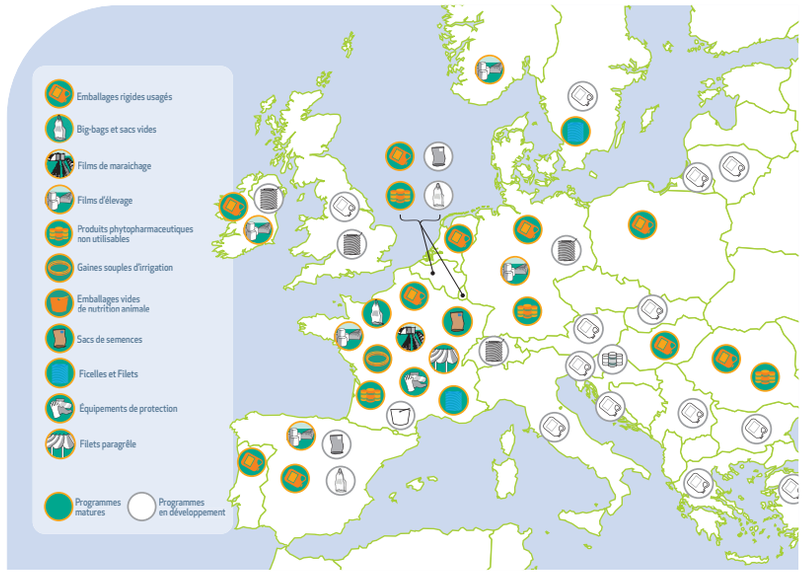

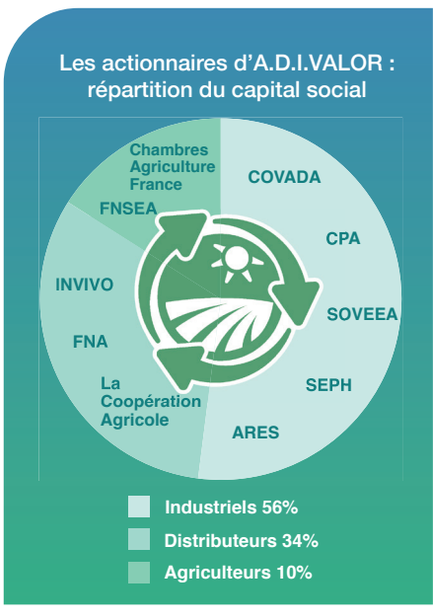

L'éco-organisme
de la filière agricole

A.D.I.VALOR est une société privée (Société par Actions Simplifiée), sans but lucratif : ses actionnaires s'engagent à réinvestir tout excédent éventuel dans l'activité de l'entreprise.
A.D.I.VALOR définit les modalités techniques de gestion des différents intrants agricoles en fin de vie, du tri chez l'agriculteur jusqu'au traitement final.
L'éco-organisme accompagne les opérateurs de collecte et les conseille sur l'organisation, en formant les agents de collecte et en proposant des outils de communication et de pilotage. Des soutiens financiers incitent à améliorer la performance des collectes.
A.D.I.VALOR pilote un programme d'études et d'expérimentation qui vise à améliorer l'efficacité de la chaîne d'opération de la préparation chez l'agriculteur jusqu'au recyclage.

Qualité
ISO 9001
ECOUTE - SERVICE - PROGRÈS

En 2018, A.D.I.VALOR a obtenu le renouvellement de la certification "ISO 9001 : 2015" pour son système de management de la qualité de ses services.
Cette certification traduit l'engagement d'A.D.I.VALOR à améliorer, en continu, la qualité d'écoute et des services apportés à ses partenaires.
Depuis 2018, cette certification est renouvelée à chaque échéance.

25 ans
d'engagement reconnus par les pouvoirs publics

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté Égalité Fraternité

L'article 62 de la loi économie circulaire (AGEC) inscrit, depuis début 2020, le **caractère spécifique de la filière de gestion des déchets de l'agrofourniture** dans le paysage des filières de gestion de déchets, dites à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

L'accord cadre conclue en 2024 avec le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des Territoires, confirme le **bien-fondé de cette approche spécifique pour le secteur agricole**. Cela responsabilise l'ensemble des acteurs de la filière.

Un nouvel accord cadre a par ailleurs été conclu avec le **ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire**, et ce afin de renforcer les collaborations qui permettent et promotionnent une **gestion performante des déchets agricoles**.

ACTIONNAIRES

ARES
Association pour la Récupération
et le recyclage des Emballages de Semences

Chambres d'Agriculture France
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

COVADA
Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles

CPA
Comité de la Plasticulture et de l'Agroenvironnement

NégoA
Fédération des négociants agricoles

FNSEA
Fédération Nationale des Syndicats
d'Exploitants Agricoles

InVivo
Union des Coopératives agricoles

La Coopération Agricole
Représentation unifiée
des entreprises coopératives agricoles

SEPH
Solution pour les Emballages
de Produits d'Hygiène

SOVEEA
Société de Valorisation des Eco-actions
des Engrais et Amendements

ADIVALOR

AGRICULTEURS, **D**ISTRIBUTEURS, **I**NDUSTRIELS POUR LA **VALOR**ISATION DES DECHETS AGRICOLES

Pour en savoir plus : www.adivalor.fr - info@adivalor.fr
68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08 - tél : 04 72 68 93 80

COMINST79

février 202 - COMINST79

jevaisledireàmamère... 490 381 050 RCS LYON